

l'exploration dans les régions de Red Lake, Geraldton - Beardmore, Kirkland Lake, Cobalt - Gowganda, Atikokan et Eastern Ontario. Le tiers du coût d'exploration jusqu'à concurrence de \$33,333 est acquitté au moyen des sommes versées à des sociétés, petites et moyennes, pour qu'elles explorent ces régions; en mars 1978, il existait 379 contrats écrits.

La Direction de l'administration des terres, Section des terres minières, qui est un groupe à part, s'occupe toujours de l'enregistrement des claims miniers, des travaux d'évaluation et de l'établissement des titres de propriété minière.

Manitoba. Le ministère des Mines, des Ressources et de l'Environnement offre les services suivants: enregistrement du jalonnement et de l'acquisition des droits miniers de la Couronne; rassemblement des données d'évaluation et examen de l'emploi des droits miniers; compilation des données relatives aux venues minérales; publication de rapports et de cartes traduisant les résultats des levés; exploitation d'un laboratoire d'analyse et de titrage afin d'aider à évaluer les venues minérales et à classer les roches et minéraux; approbation des travaux de génie minier et inspection des exploitations minières pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs; contrôle des règlements relatifs à la qualité du milieu de travail et à la sécurité; formation d'équipes de sauvetage dans les mines; et inspection des moyens de sauvetage dans les mines et des emplacements de forage des puits de pétrole. Le ministère s'occupe également des ressources renouvelables.

Saskatchewan. Le ministère des Ressources minérales est chargé de la cession, de la mise en valeur et de la conservation de tous les minéraux de la Couronne, à l'exception du pétrole, du gaz naturel, de l'hélium et du schiste bitumineux; du réaménagement des terres perturbées par les entreprises minières; de la protection de l'environnement dans ses aspects liés à l'exploitation minière; et des études techniques sur les effets à long terme de l'exploitation minière. Il exécute également des travaux fondamentaux ayant trait à l'évaluation du potentiel minéral de la province, et s'occupe de conservation, d'ingénierie et de gestion de l'environnement pour ce qui touche au pétrole, au gaz naturel et aux pipelines, ainsi que de l'exploitation, production, cession et conservation des ressources de potasse de la Saskatchewan et des impôts relatifs à ces ressources.

Le ministère effectue des analyses et formule des recommandations au sujet des politiques régissant la gestion optimale des ressources énergétiques et minérales. Ces politiques concernent la mise en valeur, l'utilisation, la vente, le prix, la transformation ultérieure et l'appartenance des produits énergétiques et minéraux, et les recettes publiques. Le ministère surveille également la recherche sur d'autres formes possibles d'énergie et les prévisions de la production et de la consommation de produits énergétiques et minéraux.

Des programmes de recherche, d'information et d'éducation ont été mis au point afin de favoriser l'économie d'énergie au foyer et au lieu de travail. Le Bureau de conservation de l'énergie coordonne également les mesures de conservation de l'énergie des autres organismes publics de la province.

Alberta. Le ministère des Ressources énergétiques et minérales s'occupe des ressources énergétiques, des ressources minérales, des ressources forestières, et des terres publiques. Il administre la participation de 10% du gouvernement au projet Syncrude, surveille les accords financiers entre le gouvernement de l'Alberta et ses partenaires Syncrude, s'occupe de tous les accords relatifs au projet Syncrude, et participe à l'administration du projet.

Parmi les fonctions du ministère, on peut mentionner la formulation de politiques en vue de l'exercice des pouvoirs ministériels et de l'administration de la Loi sur les mines et les minéraux, et le calcul, la collecte et la vérification des redevances sur la production minérale, des droits, loyers et impôts sur les minéraux ou les terres minérales.

Au nombre des autres fonctions figurent l'évaluation des ressources, la cartographie et photogrammétrie, la coordination de la planification intégrée concernant les ressources naturelles, l'aménagement des terres forestières, et l'administration des